

Règlement appel à projets

Appel à projets « Plaisir et bien-être dans l'assiette »

Fondation Auchan pour la jeunesse / ANEGJ

Objet de l'appel à projets « Plaisir et bien-être dans l'assiette »

La question de l'alimentation est aujourd'hui un enjeu de santé publique. C'est aussi la porte d'entrée vers un grand nombre de problématiques qui touchent au quotidien des personnes, en particulier les plus jeunes et fragilisées, pour des raisons sociales, économiques, sanitaires, familiales... Pour y répondre, Auchan Retail place la santé de ses collaborateurs, de ses clients et ses autres parties prenantes au cœur de ses projets et agit comme acteur responsable, militant du bon, du sain et du local.

Dans cette dynamique, la Fondation Auchan, sous égide de la Fondation de France, a décidé, en 2017, de focaliser ses actions sur les thématiques liées à la bonne alimentation, la santé et le bien-être des jeunes.

Créée en mai 2012, l'Association Nationale pour l'Éducation au Goût des Jeunes (ANEGJ) agit pour actualiser et enrichir les connaissances sur l'éducation au goût, pour constituer un réseau professionnel, pour privilégier les échanges entre acteurs de l'éducation au goût et de champs professionnels multiples (éducation, production agricole, production agroalimentaire, santé, développement local), et pour faire connaître et reconnaître l'éducation au goût. L'ANEGJ rassemble les acteurs de l'éducation au goût, anime un réseau national de professionnels (éducateurs, diététiciens, chercheurs, étudiants,...) et de sympathisants, anime des formations et développe des projets, et initie l'Observatoire National pour l'Éducation au Goût des Jeunes. L'éducation au goût est un ensemble de processus éducatifs basés sur la découverte des perceptions sensorielles procurées par les aliments. Elle a pour objectifs de cultiver le plaisir de manger et de rendre autonome le jeune mangeur, en l'aidant à affiner et affirmer ses choix. L'éducation au goût est complémentaire de l'approche nutritionnelle et intégrée à l'éducation alimentaire.

Parce qu'elles agissent sur les mêmes problématiques, la Fondation Auchan et l'ANEGJ décident aujourd'hui de s'associer pour conduire un appel à projets intitulé "Plaisir et bien-être dans l'assiette". Son objectif est d'initier, développer ou pérenniser des pratiques en lien avec une alimentation saine, locale et solidaire en mettant les jeunes, au cœur de l'action, sur tout le territoire national.

Les membres de l'ANEGJ, professionnels de l'éducation au goût, pourront diffuser l'appel à projets ou proposer un projet à des structures (établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, associations, entreprises d'insertion ...) souhaitant initier ou développer un projet d'éducation au goût.

Critères d'éligibilité

Animé en collaboration avec l'ANEGJ, l'appel à projets « Plaisir et bien-être dans l'assiette » s'inscrit dans le fonctionnement habituel de la Fondation Auchan pour la jeunesse, selon les modalités suivantes :

L'appel à projets a pour objectifs de soutenir des projets concrets en faveur de la jeunesse, de 5 à 25 ans, dans les domaines de la bonne alimentation, de la santé et du bien-être.

Les projets déposés devront se réaliser dans les villes d'implantation des sites Auchan (magasin, entrepôts, SAV, services centraux...), et mettre en œuvre des actions de type :

- l'accès à l'alimentation
- l'éducation au goût
- la prévention santé
- le lien social (le partage, le vivre ensemble, l'intergénérationnel, la citoyenneté)
- l'insertion (formations, apprentissages ou emplois sur les métiers liés à l'alimentation)
- le handicap
- le bien-être
- la lutte contre le gaspillage alimentaire

→ Pour être sélectionné par l'appel à projets « Plaisir et bien-être dans l'assiette », le projet devra démontrer un caractère **d'originalité, d'innovation et d'expérimentation**, ou à défaut, faire preuve d'une **grande efficacité** et d'un **effet de levier notable sur la société**. Le projet devra également proposer des actions travaillées en étroite collaboration entre le site Auchan situé à proximité géographique du porteur du projet, le porteur du projet (membre ou pas de l'ANEGJ), et le membre de l'ANEGJ (si différent du porteur du projet). Le partenariat avec d'autres structures est un plus.

Porteurs du projet

Le projet est porté par un organisme d'intérêt général respectant le caractère apolitique et non confessionnel de la Fondation Auchan et partenaire des membres de l'ANEGJ. Il peut s'agir d'une association, d'une coopérative, d'une entreprise d'insertion, d'un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur, de toute institution à but non lucratif ou d'une

fondation. Les projets issus des collectivités territoriales ne seront en revanche pas recevables.

Rôle du parrain / Animateur Fondation

En interne, le projet est soutenu par un collaborateur du site Auchan concerné, l'animateur Fondation. Celui-ci peut devenir le parrain du projet, ou il peut mandater un collaborateur du site Auchan pour être parrain. Le parrain est le référent du projet lauréat. Son rôle est d'assurer le suivi de la réalisation du projet et l'animation du partenariat sur le site Auchan.

Modalités de soutien

L'appel à projets « Plaisir et bien-être dans l'assiette » est ouvert à toute structure décrite ci-dessus intervenant au bénéfice de jeunes sur le territoire national français, et à proximité d'un **site Auchan**, à savoir :

- Un hypermarché Auchan en propre ou franchisé
- Un entrepôt logistique
- Une direction opérationnelle
- Un site SAV
- Les services d'appui d'Auchan Retail France, situées à Villeneuve d'Ascq (Direction produits, Direction ressources humaines, Direction finances, Direction innovation, Direction efficacité, Direction performance)

Chaque direction de services d'appui énoncée ci-dessus est à ce titre considérée comme un « site Auchan ».

Les dossiers seront étudiés par l'équipe de la Fondation et de l'ANEGJ, en collaboration avec l'animateur Fondation du site Auchan concerné.

La subvention maximale accordée par projet est de 5 000 euros. Les subventions seront versées par la Fondation Auchan aux structures lauréates en avril 2019.

Par ailleurs, un **jury spécial** est constitué à l'occasion de l'appel à projets « Plaisir et bien-être dans l'assiette ». Il sera composé de membres de l'équipe de la Fondation Auchan et de l'ANEGJ. Il aura pour rôle d'étudier, de sélectionner et d'élire les projets répondant aux critères d'éligibilité parmi ceux préalablement sélectionnés par l'équipe de la Fondation Auchan. Le jury se laisse le droit de verser la totalité de la subvention en une fois ou de l'échelonner sur 2 ou 3 ans.

Conditions de participation

Le lancement de l'appel à projets « Plaisir et bien-être dans l'assiette » aura lieu le 19 novembre 2018 et sera ouvert jusqu'au 1^{er} mars 2019 inclus.

Le dossier de candidature devra être précisément rempli et envoyé par mail à la Fondation Auchan (fondationauchan@auchan.fr).

Il s'agira de vérifier que les projets proposés répondent le plus précisément aux critères d'éligibilité.

Pour chaque projet lauréat, une manifestation de lancement du projet sera organisée localement par le responsable, l'animateur Fondation et le parrain du site Auchan concerné, à une date déterminée avec le porteur du projet.

Cas de remboursement des subventions allouées aux lauréats

La Fondation Auchan se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des fonds alloués aux lauréats :

- Si le projet n'a pas été réalisé dans l'année suivant le versement de la subvention.
- S'il s'avère que ces sommes ont été utilisées dans un objectif autre que celui présenté dans le cadre du dossier de candidature.

